

Publié le 28 février 2025

La Sem Saône-et-Loire Energies Renouvelables s'associe à Valorem sur un projet agrivoltaïque

Valorem, opérateur indépendant en énergies vertes, et la Sem Saône-et-Loire Energies Renouvelables ont récemment officialisé leur partenariat pour développer un projet agrivoltaïque sur la commune de Saint-Léger-lès-Paray. La Sem Seler apporte son expertise à Valorem, notamment dans le cadre du dialogue qu'elle entretient avec les parties prenantes locales. La demande d'autorisation administrative du projet, déposée en août 2023, est toujours en cours d'instruction. Une enquête publique devrait être lancée dans les prochains mois.



« Lancé fin 2020 avec l'accord du conseil municipal de Saint-Léger-lès-Paray, ce projet agrivoltaïque combine agriculture et production d'énergie solaire sur des terrains privés. Il a vu le jour à une époque où l'agrivoltaïsme était encore un domaine émergent, aussi bien localement qu'à l'échelle nationale. Les acteurs du territoire, les experts du monde agricole, ainsi que les services de l'Etat ont été consultés tout au long du projet, accompagnant Valorem dans le dimensionnement et la construction d'un projet agricole viable », écrivent les deux partenaires dans un communiqué commun. Les terrains seront mis à disposition d'un jeune agriculteur ancré sur le territoire du Charolais ; les parcelles actuelles sont utilisées comme cultures et bois énergie, un atelier ovin sera ensuite installé.

12 % des besoins électriques du Grand Charolais

D'une puissance totale de 16,4 MWc, les panneaux solaires seront installés sur des structures mobiles, qui suivent la course du soleil. Ils produiront chaque année environ 24 GWh d'électricité verte. Cela équivaut à 12 % de l'ensemble des besoins électriques du Grand Charolais (résidentiel, industrie, tertiaire, agriculture) et évite l'émission de près de 9 000 tonnes de CO₂, en comparaison avec la production d'une centrale à gaz. Convaincu que les acteurs locaux, les collectivités et entreprises publiques locales doivent être étroitement impliqués dans la valorisation de leurs ressources renouvelables, Valorem met en place différentes formes de co-développement. Le partenariat avec la Sem Seler, qui devient actionnaire de la société de projet à hauteur de 20%, intervient dans ce contexte. Elle apporte ainsi toute son expertise dans la concertation et le dialogue avec les parties prenantes, et participe activement au besoin de transition énergétique au sein de son territoire », lit-on dans le communiqué.

Rendre le projet conforme aux attentes du territoire

« Impliquer les acteurs locaux dans la valorisation de leurs ressources renouvelables est au cœur de l'ADN de

Valorem. Depuis que nous sommes devenus entreprise à mission en 2021, ouvrir le capital de nos projets au territoire est même inscrit dans nos objectifs ! Nous avons actuellement plus de 270 MW éoliens et solaires, en développement et en service, pour lesquels nous collaborons avec des SEM. Ce nouveau partenariat avec la Sem Seler est une vraie fierté, le projet agrivoltaïque de Saint-Léger-lès-Paray va bénéficier de leur expertise en matière de dialogue avec le territoire », explique Bertrand Guidez, directeur général adjoint de Valorem. « La Sem Seler est heureuse de pouvoir entériner sa prise de participation dans le projet de Saint-Léger-les-Paray. Depuis le début de nos échanges avec Valorem, ce projet a évolué à plusieurs égards afin de tenir compte de nos recommandations et de le rendre conforme aux attentes du territoire autant que possible. C'est notamment pour cette raison qu'il jouit actuellement d'une bonne acceptation par les élus locaux et que nous avons choisi d'y prendre part », assure de son côté Jean Saison, président de la Sem.